

**Ordre du jour
Conseil Communautaire du 26 juin 2025
Mairie d'Arsac à 19h00**

Délibérations

Administration Générale

Rapporteur : Didier MAU

1 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 avril 2025 - Approbation

2 - Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales – Décision

3 - Rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes – Porter à connaissance

4 - Octroi d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public sur le site du Port de Lamarque au profit de diverses entreprises de commerce ambulant - Décision

La commune de Lamarque organise des marchés nocturnes sur le site du Port durant la saison estivale. La présente délibération vise à autoriser les commerçants identifiés à occuper le site.

Développement économique

Rapporteur : Chrystel COLMONT-DIGNEAU

5 - Dispositif Action Collective de Proximité (ACP) de la Région Nouvelle Aquitaine - Avenant au Règlement d'Intervention - Approbation

La démarche « Action Collective de Proximité » (ACP) constitue un programme d'accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE). Le retour terrain a mis en évidence des incohérences du règlement initial. Pour cela, un avenant est proposé pour ajuster l'intervention au plus proche des attentes.

Voirie/Aménagement du territoire/Patrimoine

Rapporteur : Claude GANELON

6 - Acquisition de 73 m² de terrain sur la ZA Chagneau appartenant à Monsieur MAURY (SCI Entrepôt MAURY) pour engager la réfection de la voirie de la zone - Approbation

Dans le cadre de la réfection à venir de la voirie de la ZA de Chagneau à Arsac, la CdC souhaite acquérir 73 m² de terrain sur la ZA de Chagneau appartenant à Monsieur MAURY (SCI Entrepôt MAURY / SARL Phil'Instal), propriétaire de la parcelle AT 1180 suite à la division du terrain initial AT 1127.

7 - Acquisition de l'emprise du poste de relevage PEZ à Soussans - Décision

Il est proposé l'acquisition à l'euro symbolique de la partie de la parcelle privée AI 630 sise Rue de Caboy à Soussans et représentant l'emprise du poste de relevage des eaux usées nommé PR PEZ.

8 - Acquisition de deux parcelles communales à Lamarque - Décision

Il est proposé l'acquisition de 2 parcelles communales à Lamarque sur lesquelles sont implantés des ouvrages d'eau potable et d'assainissement.

Petite enfance/Jeunesse

Rapporteur : Frédéric AURIER

9 - Tarifs des Activités Périscolaires et Extrascolaires - Modification - Décision

Il est proposé de modifier les tarifs des activités péri et extra scolaires à compter du 1er septembre 2025.

10 - Tarifs des Séjours 3-17 ans - Modification - Décision

Modification de la grille tarifaire applicable aux séjours proposés aux enfants de 3 à 17 ans à compter du 7 juillet 2025.

11 - Tarifs des Actions Jeunes - Modification - Décision

Proposition de Tarifs spécifiques aux Actions Jeunes applicables à compter du 7 juillet 2025.

12 - Règlement Intérieur des Actions Jeunes - Approbation

Compte tenu de la spécificité du public pré-adolescent et adolescent et des activités proposées dans le cadre des Actions Jeunes, il est proposé un Règlement Intérieur spécifique aux Actions Jeunes.

Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets

Rapporteur : Matthieu FONMARTY

13 - Contrat territorial relatif à l'organisation de la collecte séparée des Articles de Bricolage et Jardin Non Thermiques (ABJ NON TH) – Approbation

Suite à l'agrément de VALOBAT en date du 21 décembre 2023, les collectivités et leurs groupements doivent conclure un nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des articles de bricolage et jardin pour les catégories 3

et 4 collectées dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2027, élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales et les 2 éco-organismes agréés (ECOMAISON et VALOBAT). Il est proposé d'approuver ce contrat territorial.

14 - Constitution de la SPL UNITOM33 - Prise de participation - Approbation

Les 14 EPCI compétents en matière de traitement des déchets ménagers résiduels sur le département de la Gironde souhaitent mettre en place une gouvernance partagée pour le traitement des déchets à l'échelle du département. C'est dans ce contexte qu'il est proposé d'approuver la création d'une société publique locale (SPL) à l'échelle des EPCI girondins, hors Bordeaux Métropole.

15 - SPL UNITOM33 - Désignation des représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale

Après l'approbation de la création de la Société Publique Locale (SPL) UNITOM33 et la prise de participation de la CdC à son capital, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Collectivité pour la représenter au sein de ses instances.

Eau/Assainissement

Rapporteur : Dominique SAINT-MARTIN

16 - Pénalités encourues en cas de refus de contrôle ou de non-respect des délais de mise en conformité prescrits en assainissement non collectif - Décision

Afin de pouvoir appliquer les pénalités prévues par la réglementation et dans le règlement du service d'assainissement non collectif (SPANC), il est proposé une procédure en cas de refus de contrôle ou de non-respect des délais de mise en conformité prescrits dans le rapport de contrôle.

17 - Modification du Règlement du service public d'assainissement non collectif (SPANC) - Adoption

Suite à des évolutions réglementaires, aux décisions de la Collectivité en matière de pénalités et à la nécessité de modifier la périodicité des contrôles, le règlement du SPANC doit être mis à jour. Les modifications, ajustements ou compléments portent sur les articles 7, 8.1, 13.2, 13.3, 16, 18, 25, 26, 27.1 et annexe 2 du règlement.

Finances/Ressources Humaines

Rapporteur : Philippe DUCAMP

18 - Rapport élaboré par la CLECT d'évaluation des charges transférées consécutives à la modification des statuts résultant de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2024 - Porter à connaissance

La CLECT a adopté son rapport d'évaluation des charges transférées consécutif à la modification des statuts survenue fin 2024, portant notamment restitution de la compétence sécurité. Ce rapport doit être porté à la connaissance de l'assemblée communautaire.

19 - Convention de prestation de service entre la Communauté de Communes et certaines communes relative à l'organisation de la restauration les jours de fonctionnement des ALSH - Approbation

Actuellement, les communes accueillant un service ALSH les mercredis et vacances scolaires doivent mobiliser leurs personnels et équipements pour assurer le repas de la mi-journée pour le compte de la CdC. Le dispositif de remboursement des frais engagés est très imparfait. La convention proposée établit un nouveau cadre conforme à la réalité de la situation.

20 - Correction d'une erreur matérielle - Délibération n° DL2025_1004_21 "Budget annexe Eau Potable 2025 – Autorisation de programmes et de crédits de paiements (AP/CP) – Approbation" - Approbation

Une erreur sur l'échéancier proposé pour 2 AP/CP doit être corrigée afin de conformité avec les documents budgétaires.

21 - Budget annexe zone d'activités Terre de Pont - Dissolution - Décision

L'opération d'aménagement de la ZA Terre de Pont à Arcins étant achevée et les comptes désormais apurés, le budget annexe correspondant doit être dissous.

22 - Compte administratif 2024 et budget primitif 2025 de l'EPIC Margaux Médoc Tourisme - Approbation

Le Code du tourisme prévoit que les documents budgétaires des OT fassent l'objet d'une approbation par l'assemblée délibérante de la collectivité de rattachement.

23 - Tableau des effectifs – Modification - Décision

Afin de tenir compte des avancements de grade de l'année 2025 et des mouvements de personnel en cours, il est proposé la modification du tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2025.

24 - Recours à un contrat d'apprentissage pour 2025 - Décision

Il convient de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage pour la rentrée de septembre 2025 pour le service Petite Enfance, concernant un CAP accompagnant éducatif petite enfance.

Décisions au titre de la délibération DL2020_0406_4 du 4 juin 2020

- DC2025_2 Budget principal 2025 – Virements de crédits entre chapitres
- Récapitulatif des marchés notifiés

Communication



Objet : Budget principal 2025 – Virements de crédits entre chapitres

Le Président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire (Gironde),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L5217-10-6,**Vu** la délibération n°DL2025_1004_18 du 10 avril 2025 approuvant le budget principal 2025 de la Communauté de Communes Médoc Estuaire,**DECIDE****ARTICLE 1** : Il est procédé aux virements de crédits ainsi qu'il suit :**DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL 2025 - VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

06/06/2025

Dépenses

Chapitre	Article	Service gestionnaire	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Observations / Ecart
011	611 - Contrats de prestations de services	PREVENTION	3 840,00		
	611 - Contrats de prestations de services	RH		150,00	
	6231 - Annonces et insertions	TOURISME	270,00		
	6237 - Publications	DEV ECO	300,00		
	61551 - Matériel roulant	ADM GENERA	138,96		
	61558 - Autres biens mobiliers	PATRIMOINE	138,96		
TOTAL 011			4 687,92	150,00	-4 537,92
65	65188 - Autres	DEV ECO		300,00	
	65188 - Autres	DIR PSP	150,00		
	65748 - Autres personnes de droit privé	DEV TER		720,53	
	65818 - Autres	PREVENTION		3 840,00	
	65818 - Autres	TOURISME		270,00	
	65888 - Autres	ADM GENERA		138,96	
	65888 - Autres	ADM GENERA		138,96	
65888 - Autres	PORTAGE REPAS		176,00		
TOTAL 65			150,00	5 584,45	5 434,45
67	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	DEV ECO	720,53		
	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	TOURISME	176,00		
TOTAL 67			896,53	0,00	-896,53
042					
TOTAL 042			0,00	0,00	0,00
023					
TOTAL 023			0,00	0,00	0,00
			5 734,45	5 734,45	Dépenses nouvelles : 0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Article	Service gestionnaire	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Observations
21	2188 - Autres	VOIRIES	54 177,30		
TOTAL 21			54 177,30	0,00	
23	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	VOIRIES		54 177,30	
TOTAL 23			0,00	54 177,30	
			54 177,30	54 177,30	Dépenses nouvelles : 0,00

ARTICLE 2 : Monsieur le Trésorier de Pauillac et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont une copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Arsac, le 12 juin 2025

Le Président,




Didier MAU

Conseil Communautaire du 26 juin 2025 - Récapitulatif des marchés notifiés

N° marché	Intitulé	Date de notification	Attributaire	Montant (€ HT) (*estimé)	Durée
FOURNITURES COURANTES ET SERVICES					
25CPS07	Assurances des véhicules	17/03/2025	GROUPAMA	5 457,34	1 an
22MOE-MS11	LUDON – Chemin des Chambres neuves – Aygue Negre ARSAC – Allée du Comte MARGAUX CANTENAC – Chemin de Calbat / Péséou	02/04/2025	EVEN BTP	4 335	Jusqu'à réception des travaux
22MOE-MS12	LE PIAN MEDOC – Allée de l'Eglise Saint Seurin	02/04/2025	EVEN BTP	6 375	Jusqu'à réception des travaux
25PNPI01	Mission SPS Equipement forage Labarde	11/04/2025	ELYFEC	3 999	12 mois à compter de la notif
25PAFCS01	Fourniture de repas en liaison froide et location de véhicules frigorifiques Lot 1 : Fourniture de repas en liaison froide destinés aux personnes âgées, handicapées ou momentanément en perte d'autonomie	05/06/2025	ALIUM	Maxi 220 000 € HT/an	1 an à compter du 04/07/2025 renouvelable 3 fois 1 an
	Lot 2 : Location de véhicules frigorifiques pour assurer le portage des repas à domicile	06/06/2025	LE PETIT FORESTIER	28 764 / an	1 an à compter du 04/07/2025 renouvelable 3 fois 1 an
25PNTX02	Travaux divers pour la réhabilitation de la STEP du Pian Médoc	12/06/2025	POSEO	38 270	3 mois à compter de l'OS
25PAFCS02	Fourniture de carburant par carte Lot 1 : Essence	12/06/2025	TOTAL	Maxi : 6 000 / an	1 an à compter du 17/06/2025 renouvelable 3 fois 1 an
	Lot 2 Gasoil	12/06/2025	TOTAL	Maxi : 20 000 / an	1 an à compter du 17/06/2025 renouvelable 3 fois 1 an
	Lot 3 : GPL	12/06/2025	GREENWAY	Maxi : 2 000 / an	1 an à compter du 17/06/2025 renouvelable 3 fois 1 an